



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés rencontrées par les artisans brassicoles en France

Question écrite n° 14826

Texte de la question

M. Vincent Ledoux alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les difficultés que rencontrent les brasseurs indépendants de France, notamment en ce qui concerne les coûts de l'énergie et les tensions de trésorerie. Le Syndicat national des brasseries indépendantes (SNBi), dénombrant plus de 2 500 TPE et PME brassicoles en France observe que « les aides du Gouvernement pendant la crise sanitaire ont permis à nos petites structures de résister pour la plupart, mais notre activité étant très énergivore, c'est désormais la crise énergétique qui touche de plein fouet nos entreprises. De nombreux fournisseurs nous ont tous passé de fortes hausses : matières premières, énergie, carton, mais c'est surtout l'augmentation du prix des bouteilles en verre qui nous pose souci ». Très concrètement, les difficultés de ces artisans sont liées à la hausse des coûts de l'énergie, à l'augmentation du prix des bouteilles en verres et aux tensions internes de trésorerie entre autres. Une enquête conduite par le SNBi sur les 2 500 brasseries en 2023 montre que « 67 % des brasseries rencontrent des difficultés financières, 60 % sont inquiètes à court terme et 10 % envisagent une fermeture en 2024 ». Par ailleurs « 92,4 % des brasseries imputent leurs difficultés aux augmentations des bouteilles en verre ». Le Président de la République, lors de la cérémonie de la galette à l'Élysée, a assuré son soutien aux artisans, à travers divers mécanismes mis en place par l'État, notamment le bouclier énergétique. Ainsi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer de quelle manière il compte répondre aux problèmes des artisans brassicoles, dont 6 500 emplois seraient directement menacés en France.

Texte de la réponse

Le soutien aux entreprises de l'artisanat et du commerce est une priorité du Gouvernement depuis le début de la crise ukrainienne. Les conséquences de cette crise sur les prix de l'énergie ont mis en difficulté nombre d'entreprises, dont notamment les brasseries artisanales et indépendantes qui subissent l'augmentation du prix des bouteilles en verre. En effet, la hausse des coûts de l'énergie a conduit de nombreuses verreries à réévaluer leurs prix de vente. L'industrie du verre fait partie des industries écono-intensives, car elle implique l'utilisation de fours verriers pour chauffer le sable à plus de 1 300 degrés. Ces fours fonctionnant au gaz, cette industrie est directement impactée par la hausse du prix du gaz naturel. Les tensions sur les prix des matières premières nécessaires à la production de verre, parmi lesquels la soude, les carburants pour le transport et les emballages plastiques pour protéger la marchandise, s'ajoutent à ces difficultés. Des aides exceptionnelles et immédiates ont été mises en place afin d'aider ces entreprises à faire face à la hausse des coûts (bouclier tarifaire, amortisseur, guichet d'aide, etc.). Par ailleurs, et compte tenu des difficultés rencontrées par les brasseurs indépendants et des bénéfices affichés par les entreprises productrices de bouteilles en verre, le Médiateur des entreprises a été saisi. Son action vise à rétablir la confiance dans les relations commerciales et à trouver, avec les acteurs, un mode de fonctionnement pérenne qui tienne compte des contraintes de chacun. L'objectif de ces dispositifs est que les producteurs de verre puissent disposer de tous les outils nécessaires pour faire face à la hausse des coûts et répercuter les impacts bénéfiques qu'ils en tirent sur le reste de la chaîne de valeur, dont notamment les brasseurs. En complément des dispositifs d'aides pour contenir le prix du verre face à

l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité, le Gouvernement a mis en place un plan d'accompagnement des entreprises avec l'objectif de proposer à chaque entreprise une solution adaptée à sa situation, les orienter et les accompagner dans leurs démarches. Cet accompagnement individuel est réalisé par les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté et sera poursuivi en 2024. En 2023, près de 20 000 entreprises ont ainsi fait l'objet d'un accompagnement individualisé. L'annuaire des conseillers par département est disponible sur le site impots.gouv.fr. Le Gouvernement est particulièrement vigilant sur l'évolution de la situation afin de répondre au mieux au besoin des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14826

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 733

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2024](#), page 4772